

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

415^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} août 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. **Prière**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2011-08-218 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2011-08-219 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 est adopté avec la modification au sujet 9.3 Système de son *et tableau indicateur (est enlevé)* et dans le paragraphe *un nouveau tableau indicateur ainsi qu' (est enlevé)*. Le procès-verbal ainsi modifié est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. **Affaires découlant du procès-verbal précédent**

Aucune intervention.

5. **Informations générales**

5.1 : **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique et eau.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2011-08-220 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 124 629,10 \$.

Liste des comptes payés	38 222,35 \$;
Liste des comptes à payer	31 173,01 \$;
Liste des salaires	55 233,74 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de juin est de 150 054,89 \$ et pour le mois de juillet est de 488 043,05 \$.

8. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : drainage terrain de baseball, lumière de rue défectueuse, senteur désagréable à la sortie 236 de l'autoroute 40, gazon non entretenu au 744, Montée d'Enseigne.

9. Aréna

9.1 : Réouverture de poste et comité de sélection

Considérant que l'offre d'emploi qui a été envoyée à la population ne semble pas avoir été bien interprétée, une nouvelle offre d'emploi sera transmise à la population et les candidats et candidates qui ont présenté leur candidature seront appelés pour savoir s'ils sont encore intéressés à appliquer sur le poste de 35 heures par semaine.

9.2 : Entériner la décision d'acquérir un nouveau système de son et tableau indicateur (partie payée par le pacte rural)

Le maire donne des précisions sur l'acquisition d'un nouveau système de son et un tableau indicateur;

2011-08-221 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'acquérir un nouveau système de son au coût de 24 959,83 \$, taxes incluses dont une partie sera payée dans le cadre du programme pacte rural soit un montant de 13 950 \$ et un tableau indicateur au coût de 11 847,36 \$, taxes incluses; le tableau indicateur sera payé entièrement par des commanditaires.

Adoptée.

9.3 : Entente relative aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Le directeur général informe que les municipalités de Batiscan, Saint-Maurice, Saint-Prosper et Saint-Stanislas ont signé le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade; la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris la décision de ne pas signer l'entente.

10. Bibliothèque

10.1 : Coordonnatrice à la bibliothèque

2011-08-222 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que madame Christiane Daigle soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale et assistera à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.;

QUE le conseil municipal établisse des compensations pour le personnel de la bibliothèque municipale dont l'ouverture aura lieu le 19 août prochain :

Coordonnatrice	75 \$ / mois;
Adjointe au cottage	25 \$ / mois;
Adjointe au VDX	50 \$ / mois;
Plage horaire	10 \$ / présence pour les heures d'ouverture.

Adoptée.

11. Urbanisme et zonage

11.1 Dérogation mineure numéro 11-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 11-04;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 1^{er} juin 2011 pour rendre conforme une construction existante située à 185, rue Du Tremblay, avec une fenêtre en porte-à-faux qui ne respecte pas l'article 7.1 du règlement de zonage 2008-262. La demande est à 6.73 mètres alors que la norme est de 7.6 mètres;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-223 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 11-04.

Adoptée.

11.2 Dérogation mineure numéro 11-05

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 11-05;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 27 juillet 2011 pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé à 289, rue Principale, ne respectant pas la disposition de l'article 7.1

du règlement de zonage 2008-262 quant à la marge latérale droite qui sera à une distance de 5.45 mètres au lieu de 7 mètres tel qu'édicte dans le règlement;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-224 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 11-05.

Adoptée.

12. Hôtel de ville

12.1 : Modification de la demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu une confirmation de subvention de 233 786 \$ dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier numéro 555085) pour l'aménagement de bureaux municipaux à l'Hôtel de ville situé à 200, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet est à l'étude dans le but d'aménager un hôtel de ville au centre récréatif Jean-Guy Houle, avec bureaux, salle de séances du conseil, voûte et autres;

2011-08-225 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une nouvelle demande dans le programme Infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre du sous-volet 2.1 avec l'estimation des coûts préparés par monsieur Jean-François Bilodeau, architecte.

Adoptée.

13. Demandes

13.1 : Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade inc.

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire de septembre prochain.

13.2 : Coopérative Jeunesse de Services Les Ouvrières

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Coopérative Jeunesse de Services Les Ouvrières pour effectuer un lave-auto dans la municipalité;

2011-08-226 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande conditionnellement à ce que l'activité se fasse à l'hôtel de ville situé au 200, rue Principale pour ne pas nuire au réseau d'aqueduc.

Adoptée.

13.3 : Fédération de l'UPA de la Mauricie

2011-08-227 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 250 \$ à la Fédération de l'UPA de la Mauricie en tant que partenaire de la *Journée portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui se tiendra le 11 septembre prochain et à Sainte-Anne-de-la-Pérade; il y aura une porte ouverte à la Ferme Tournesol.

Adoptée.

13.4 : **Municipalité de Batiscan**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Batiscan pour que deux employés municipaux et pompiers volontaires adhèrent à titre de pompier volontaire à leur service d'incendie;

- 2011-08-228** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la demande suivant les disponibilités des employés et qu'il ne soit pas en situation d'urgence dans le travail municipal; advenant que cette entente cause des problèmes aux services municipaux, la municipalité pourrait abroger cette résolution.

Adoptée.

13.5 : **Défi Vélo Voyage de rêve**

- 2011-08-229** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser Défi Vélo Voyage de rêve à circuler sur les rues de la municipalité, le 20 août prochain.

Adoptée.

14. Divers

14.1 : **Colloque annuel de la Fondation Rues principales**

- 2011-08-230** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à participer au 24^e colloque annuel de la Fondation Rues principales qui aura lieu le 28 septembre prochain à Québec; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

14.2 : **Demande de permis d'alcool**

La municipalité ne s'oppose pas à la demande de permis d'alcool (restaurant et bar) à l'adresse 745, rue Principale.

14.3 : **Intersection rues Sainte-Anne – d'Orvilliers**

Le directeur général informe que suite à la résolution numéro 2011-02-049, il était demandé d'enlever les clôtures installées en face du prolongement de la rue Sainte-Anne au plus tard le 30 juin 2011; sur recommandation de Me Richard Lambert, un délai additionnel a été donné jusqu'au 15 août prochain.

14.4 : **Pulvérisation à pression**

- 2011-08-231** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition d'un pulvérisateur au coût de 217,55 \$, taxes incluses.

Adoptée.

14.5 : **Arbres manoir**

Le conseiller Gilbert Tremblay donne des explications concernant l'abattage d'arbres sur le site du manoir Madeleine-de-Verchères et confirme que les arbres coupés étaient bien ceux qu'il avait demandé d'abattre puisqu'ils étaient dangereux.

14.6 : Circulation rue St-Ignace

Le maire Yvon Lafond et le conseiller Yves Vinette ont rencontré la Sûreté du Québec concernant la vitesse sur la rue Saint-Ignace; une rencontre avec les résidents des rues Saint-Ignace, Sainte-Marguerite, de Suève et Mercier, une rencontre est fixée pour le 16 août prochain et une invitation sera faite en conséquence.

14.7 : Étude récréotouristique

L'étude récréotouristique sera déposée à la rencontre des maires le 24 août prochain et à la population le 25 août prochain.

14.8 : Terrains de balle

- 2011-08-232** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour le drainage des terrains de baseball et balle molle.

Adoptée.

14.9 : Congrès Fédération québécoise des municipalités

- 2011-08-233** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation du conseiller Gilbert Tremblay au congrès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'une formation sur le code d'éthique; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

15. Rapport de comités

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant l'organisation des Grandes Retrouvailles.

La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'il y aura une visite des Fleurons du Québec le 31 août prochain à Sainte-Anne-de-la-Pérade et qu'une circulaire d'information sera transmise à la population; elle demande que les drapeaux en face de l'hôtel de ville, au centre communautaire et au Centre d'interprétation du poulamon soient changés, de plus elle souligne que les poubelles dans le parc du pont débordaient en fin de semaine dernière et le directeur général s'occupera de les faire vidanger les fins de semaine prochaines.

Le conseiller Mario Charest informe qu'il y aura une rencontre du comité des loisirs le mercredi 3 août prochain et un travail sera fait dans le but de participer au programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

16. Autres sujets

18. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : entente ADIC, projet d'hôtel de ville, bâtisse Meubles E.G., règlement d'emprunt pour l'acquisition du camion-citerne, émondage et éboulement à l'extrémité ouest de la rue Saint-Ignace.

19. Clôture de la séance

2011-08-234 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 04.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire